

Affaires juridiques

CLR/n°11-319

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 4 juillet 2011**

Membres présents

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, représentant M. le Recteur ;

Mme Brigitte Arbeille ; M. Teddy Bonnin ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Jean-Michel Brossard ; M. Robert Coudert ; Mme Bénédicte Delaunay ; M. Bernard Deman ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Jean Fabbri ; M. Yves Farge ; M. Roger Fontaine ; M. Jean-Marc Houpert ; M. Jean-Yves Le Guen ; M. Emmanuel Lesigne ; M. Dominique Pierre ; M. Patrick Riehl ; Mme Véronique Robert ;

Ont donné procuration

M. Francis Barin à M. Loïc Vaillant ;
M. Pascal Sanson à M. Jean Fabbri ;

A donné procuration en cours de séance

M. Teddy Bonnin à M. Jean-Yves Le Guen ;

Excusés

M. Etienne Rouxel ;

Participaient à titre consultatif

M. Alain Roncin, Vice-Président du Conseil d'administration, chargé des ressources humaines et des moyens ; M. Michel Isingrini, Vice-Président du Conseil scientifique, chargé de la recherche, des études doctorales et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, Vice-Présidente du Conseil des études et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, Vice-Président chargé des relations internationales ; M. Pierre Gabette, Directeur Général des Services ; M. Christophe Le Roch, Adjoint au Directeur Général des Services ; M. Jérôme Barrère, Directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, Directeur de l'UFR lettres et langues ; M. Philippe Vendrix, Directeur du Centre d'études supérieures de la Renaissance ; Mme Claude Ophèle, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alain Gueffier, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Laurent Nowik, Directeur de l'Observatoire de la vie étudiante ; M. Jean-Christophe Savineau, Directeur des affaires financières ; Mme Florence Alary-Dénéchaud, Directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, Directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance à 14 h.

Approbation de compte rendu

Compte rendu du Conseil d'administration du 30 mai 2011

Les modifications demandées par MM. Coudert, Fabbri et Mme Demonet sont intégrées au compte rendu (cf. P.J.) qui est approuvé à l'unanimité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1 – Point sur l'évaluation de l'établissement par l'AERES

M. le Président indique que le rapport vient de nous parvenir. Même s'il est remis en séance, il s'agit d'un document de travail auquel l'Université est appelée à répondre, c'est pourquoi il invite les conseillers à ne pas le diffuser. Il s'attachera dans son propos aux critiques et recommandations de l'AERES.

L'AERES valide les orientations stratégiques contenues dans le projet d'établissement et fait quelques recommandations :

- Les formations sont globalement satisfaisantes, mais pas toujours assez visibles.
- La vie de l'étudiant est bien organisée, mais compliquée par la dispersion des sites et sa conduite est insuffisamment forte.
- La recherche manque de visibilité internationale.
- La collaboration au sein du PRES n'est pas idéale.
- Les ressources humaines sont insuffisantes, puisqu'on relève un déficit de 160 emplois.
- 40 % du patrimoine immobilier va devoir faire l'objet d'une maintenance lourde dans les prochaines années.
- Les systèmes d'information sont trop atomisés.
- Il faut renforcer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Il faut renforcer la démarche qualité.

M. Farge ne voit pas quel est l'objectif de cette évaluation en l'absence de comparaisons nationales et internationales

M. Fabbri est lui aussi déçu par l'insipidité de ce rapport. Il y voit la preuve que l'Université de Tours est considérée comme une université à rayonnement régional et qui donc n'intéresse pas beaucoup. Il note que l'AERES a relevé un risque de dérive technocratique dans le pilotage de l'établissement, ce qu'il a déjà eu l'occasion de dire.

M. Deman souhaite connaître s'il y aura une réponse du PRES aux critiques. Il regrette de ne pas voir citer le projet d'université fédérale. Enfin, le problème de déficit médical en Région Centre n'est traité qu'*a minima*.

M. le Président indique que chaque établissement répond à son propre rapport d'évaluation. Mais il va de soi que le PRES devra se saisir des évaluations de ses différents membres. Par ailleurs, le déficit de médecin en Région Centre n'est pas du ressort de l'Université de Tours, mais du fait que les étudiants en fin d'études ne choisissent pas la Région Centre pour faire leur internat.

2 – Point sur les travaux de l'Observatoire de la vie étudiante

M. Nowik présente certains travaux de l'Observatoire de la vie étudiante.

21. Mise en place de l'observatoire régional de l'enseignement supérieur (ORES)

Des discussions sont menées depuis 2 ans pour définir le rôle de cet observatoire voulu par la Région. Il se situe dans le cadre du PRES et n'est pas concurrent des OVE des universités.

Ses principaux objectifs sont :

- la mise en place de la totalité de l'offre régionale d'enseignement supérieur ;
- le suivi de cohortes afin de comprendre comment se réalise le passage du lycée aux formations post baccalauréat, et notamment les raisons qui poussent de nombreux bacheliers à poursuivre leurs études hors Région.

Il sera dirigé par un enseignant-chercheur d'un établissement du PRES. Un comité de direction définira sa politique et un comité technique assistera le directeur.

La prochaine étape est le recrutement d'un ingénieur d'études qui lancera les premières actions de l'observatoire.

M. Farge craint le montage d'une « usine à gaz ».

M. Fabbri souligne l'importance de disposer de chiffres fiables dans le domaine de l'enseignement supérieur, notamment en raison de l'existence de l'enseignement supérieur privé. Il n'est pas sûr que cela existe aujourd'hui. Par ailleurs, il s'interroge sur le financement de l'observatoire par la Région.
M. le Président confirme qu'effectivement on manque de données fiables et que c'est un des objectifs de cet ORES.

22. Enquête sur le temps libre des Rabelaisiens

L'enquête par internet a enregistré 1 114 réponses.

Le budget mensuel moyen consacré au temps libre, peu différent d'une composante à l'autre est de 68 € sur un budget total 442 €. C'est surtout la contrainte de temps qui s'exprime.

La fréquentation du Service commun de documentation croît lorsque les ressources diminuent.

40 % des étudiants ne pratiquaient aucune activité sportive, mais 29 % avaient acheté le Pack'sport.

Le passeport culturel étudiant a été acheté par 17 % des étudiants.

La présence proche d'équipements favorise les activités : sports à Grandmont, culture aux Tanneurs.

33 % des étudiants ont une pratique associative, notamment dans les associations de filières.

Les voyages à l'étranger sont majoritairement liés au tourisme, sauf pour les étudiants de lettres et langues. Ils ont rarement un but linguistique.

M. Houpert regrette l'opposition entre temps libre et temps universitaire, car l'Université a pour rôle de développer l'esprit de liberté.

*

POLITIQUE GENERALE

Informations par le Président

1 – Vice-présidence déléguée à la vie universitaire

M. le Président informe les conseillers que la vice-présidence est vacante depuis le 1^{er} juillet après la démission pour raisons personnelles de Mme Tellier-Cayrol. Dans l'attente de l'élection d'un nouveau titulaire, Mme Bénédicte Delaunay assure l'intérim, tout en conservant ses fonctions de chargée de mission sur le handicap.

Affaires financières

1 – Lettre de cadrage budgétaire pour 2012

M. le Président rappelle l'importance de ce document (cf. P.J.). Au-delà d'une obligation réglementaire, la lettre de cadrage vise à mettre en œuvre le projet d'établissement, décliné dans les contrats d'objectifs et de moyens. Elle concerne la recherche et la formation, ainsi que les moyens nécessaires à ces deux missions. Elle précise enfin les orientations du budget 2012, définit ses modalités d'application et donne le calendrier de la procédure budgétaire.

M. le Président rappelle que nous sommes dans l'incertitude, car en période de préparation d'un nouveau contrat d'établissement. Or les discussions avec le Ministère ne commenceront qu'à l'automne, pour une signature prévue en avril 2012. C'est dire que nous ignorons quelle sera la teneur du contrat et, surtout, les moyens qui nous seront accordés.

M. le Président énumère les grands axes :

- priorité aux investissements ;
- l'immobilier ;
- délégation globale de gestion pour la recherche ;
- le handicap ;
- le développement durable.

M. Roncin revendique une politique de prudence compte tenu des incertitudes, par exemple sur le glissement vieillesse-technicité, qui est positif à l'Université et dont on ignore encore si le Ministère le couvrira et dans quelle mesure.

M. Deman souhaite savoir ce qu'il en est de l'acte d'achat.

M. Roncin indique qu'on n'en est qu'au début de la procédure, qui doit être menée avec tact afin de ne pas heurter la communauté universitaire. En effet, pour constituer un Bureau des achats, il faut des emplois, or il n'est pas certain que toute la communauté universitaire soit d'accord pour l'implantation d'emplois dans un service central, même si c'est l'intérêt commun.

M. Fabbri relève que les étudiants en apprentissage ne sont plus comptés par le Ministère dans les effectifs des universités. C'est pour le moins singulier alors que l'Etat et la Région ne cessent de mettre en valeur la réussite de l'apprentissage et prétendent le développer.

M. le Président confirme que les apprentis ne sont plus comptés dans nos effectifs, mais il est question qu'ils soient à nouveau comptés pour 50 %. 750 étudiants sont concernés dans l'Académie dont 450 environ à Tours.

M. Fabbri souhaite savoir comment va se développer la Fondation.

M. le Président indique qu'elle va axer son action sur deux thèmes : d'une part, le sensoriel avec CERTESSENS et d'autre part, l'alimentation en liaison avec l'obtention de la chaire UNESCO.

M. Fabbri redoute que les entreprises ne veuillent orienter les recherches vers les domaines qui les intéressent.

M. Farge souligne qu'il faut certes être attentif, mais beaucoup d'entreprises sont plus soucieuses d'accéder ainsi à des recherches universitaires qui les intéressent que de dicter aux universités leurs thèmes de recherche.

Mme Robert s'inquiète des non-renouvellements de contrats à durée déterminée. Elle constate que l'Université présente de nouveaux projets, souvent fort intéressants, mais avec quels moyens ?

M. le Président indique que lorsqu'une mission est terminée, le contrat n'est pas renouvelé.

M. Brossard relève que la suppression de certains contrats induira des tâches supplémentaires pour le reste du personnel. C'est donc la raison pour laquelle il votera contre la lettre de cadrage.

Par ailleurs, M. Brossard souhaite connaître la politique de l'Université en matière indemnitaire.

M. Roncin indique qu'il est exclu de réduire les primes de quelque catégorie que ce soit.

Le Conseil approuve la lettre de cadrage budgétaire pour 2012 par 16 voix pour et 4 contre.

2 – Budget 2011 – Décision budgétaire modificative n°2

M. Savineau présente la DBM n°2 (cf. P.J.).

Le budget est désormais de 219,7 M€, en augmentation de 3,6 M€, mais avec un apport de 3 M€ au fond de roulement.

La masse salariale baisse de 14 260,84 €.

Le plafond d'emplois diminue de 2 emplois, suite à la disparition de 2 emplois de professeurs en surnombre à l'UFR médecine.

Autorisation a été demandée au Recteur pour des prélèvements sur le fond de roulement concernant :

- le SAIC pour 25 000€,
- le CIES pour 23 644,05€.

Le Conseil adopte la DBM n°2 à l'unanimité.

*

M. Savineau présente la répartition proposée par l'Agent comptable des excédents et déficits dans les divers comptes :

- au compte 10682 : 11 205 691,36 €.
- Au compte 110 : 29 045 277,94 €.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

3 – Compte rendu de la commission des moyens

M. Roncin présente le compte rendu (cf. P.J.).

La commission a approuvé :

- des sorties d'inventaire ;
- le bilan des actions du Service de formation continue sur l'année 2009-2010 ;
- les tarifs du Service des études et de la vie universitaire pour l'année 2011-2012 ;
- des tarifs de location de salles au SUAPS et à l'UFR arts et sciences humaines.

Le Conseil adopte le compte rendu par 18 voix pour et 2 abstentions.

4 – Création d'un centre financier

M. Savineau indique qu'il s'agit de créer ce nouveau centre financier afin d'individualiser les crédits versés au titre du LABEX.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Personnel et Ressources humaines

Utilisation d'emplois vacants

M. le Président présente les propositions d'utilisation des emplois vacants (cf. P.J.). Il rappelle que, même si les concours de recrutements sont légalement possibles tout au long de l'année, le choix a été fait de ne recruter que pour une prise de fonctions en début de semestre. Par ailleurs, il souhaite que les recrutements en cours d'année soient exceptionnels, car le mouvement synchronisé offre un plus large vivier de candidats.

Il présente d'abord les 3 postes proposés au concours.

L'IUT de Tours, où 2 postes de maître de conférences de 19^e section (sociologie) sont vacants, demande que l'un des deux soit mis au concours.

L'IUT de Tours propose par redéploiement un emploi de professeur de 16^e section (psychologie).

L'EPU demande un recrutement de maître de conférences en 27^e section (informatique), section sous-encadrée.

M. Fabbri s'interroge sur la nécessité de s'engager dans ce mouvement, il n'est pas convaincu qu'il y a urgence. Il rappelle que les candidats sont peu nombreux sur certains postes.

M. Fontaine indique que 3 candidats sur un poste de professeur de psychologie, c'est déjà bien. Il précise que le profil du poste correspond à un projet validé par l'AERES.

M. le Président assure qu'à sa connaissance, il existe un vivier de candidats pour tous ces postes, des candidats locaux aussi bien que des candidats extérieurs.

M. Lesigne souligne que recrutement local ne signifie pas recrutement à l'ancienneté. Il peut s'agir d'une opération légitime.

M. Farge souhaite connaître l'origine des candidats et s'il y a eu prospection, y compris à l'étranger.

M. le Président rappelle que le bilan social témoigne de ce que l'Université pratique de moins en moins l'endogamie et qu'elle compte 5,4 % d'enseignants-chercheurs étrangers.

Le Conseil adopte les propositions :

- poste n°466 : unanimité ;
- poste n°555 : 18 voix pour et 2 contre ;
- poste n°613 : 18 voix pour et 2 abstentions.

M. le Président évoque ensuite l'utilisation des autres emplois vacants.

M. Lesigne s'étonne de départs à la retraite en cours d'année.

M. le Président précise que l'Université n'est pas toujours informée de la décision des collègues.

MM. Lesigne et Fabbri souhaitent des précisions sur les contractuels qui pourvoient certains postes.

S'agissant des postes du second degré, M. Roncin indique que le recours aux contractuels s'est imposé parce qu'il était trop tard pour recruter des titulaires, même par le biais d'une affectation provisoire.

S'agissant des postes d'enseignant-chercheur, M. le Président confirme qu'il s'agit d'anciens ATER, ayant épuisé leurs droits à être ATER, qui sont recrutés comme contractuels pour un an non renouvelable.

M. Fabbri s'inquiète de constater que le poste de professeur n°1010 de 14^e section (italien) est pourvu par un ATER de 7^e section (sciences du langage). Est-ce à dire qu'il n'y a pas de besoins en italien ?

M. le Président indique que le poste n°1037 sera pourvu à 50 % par un ATER, ce qui suffit à assurer l'enseignement de l'italien. Les besoins croissants des sciences du langage, notamment en raison de l'accroissement du nombre des étudiants, justifient ce redéploiement pour l'année.

M. Lesigne s'interroge sur les taux d'encadrement, car il conteste l'exactitude des chiffres s'agissant des mathématiques. Par ailleurs, il s'inquiète du message envoyé aux laboratoires si les postes vacants leur sont ainsi retirés pour combler les déficits en heures d'enseignement des sections dites sous-encadrées. En effet, les recrutements d'ATER s'inscrivent dans les politiques de recherche que mènent les laboratoires.

M. le Président rappelle qu'il s'agit de mesures temporaires pour l'année prochaine, mesures nécessaires pour s'adapter aux besoins en enseignement.

M. Fabbri relève qu'il existe de lourds désaccords entre les services centraux et les composantes sur les potentiels d'enseignement de ces dernières. Aussi souhaite-t-il une réunion entre services centraux et composantes, avec des élus, pour parvenir à des chiffres qui seraient acceptés par tous.

M. le Président fait observer que le sous-encadrement se calcule par rapport à l'encadrement moyen au sein de l'Université. Si des désaccords existent, il appartient au directeur de la composante concernée de rencontrer le vice-président chargé des ressources humaines et des moyens, qui, le cas échéant, fera modifier les chiffres.

M. Roncin relève que la contestation porte le plus souvent sur le potentiel enseignant. Il s'engage à rencontrer, lors de la prochaine année universitaire, les directeurs concernés pour se mettre d'accord avec eux sur les chiffres de leurs composantes.

Le Conseil adopte les propositions :

- poste n°1030 : 17 voix pour et 3 contre ;
- autres postes : 18 voix pour et 2 contre.

Etudes, vie de l'étudiant et culture

1 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 19 mai 2011

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le CEVU a approuvé :

- une convention avec l'armée de l'air ;
- l'inscription dans une préparation de concours « Métiers de l'enseignement et de la formation » (MEF) des étudiants déjà titulaires d'un master MEF, mais non reçus au concours ;
- la réforme des modalités de contrôle des connaissances en licence « droit » ;
- le contrôle des aptitudes et des connaissances et le règlement de la PACES pour l'année 2011-2012 ;
- des modifications du master « Patrimoine écrit et édition numérique » ;
- des modifications de DU et DIU de médecine ;
- le bilan 2010-2011 de la commission d'aide à l'inscription.

S'agissant de la préparation de concours MEF pour le second degré, Mme Imbault précise, en réponse à M. Fabbri, que l'Université a opté pour cette solution plutôt que pour un DU. Les étudiants titulaires d'un master, mais ayant échoué au concours, pourront donc, moyennant les droits de base du master, suivre à leur choix les cours de M1 ou de M2. Par contre, rien n'est prévu pour les candidats au concours de professeur des écoles qui se trouvent dans la même situation.

Les dispositions relatives à la validation d'acquis de l'expérience par le personnel de l'établissement dans des diplômes délivrés par l'Université ont été rejetées. Elles seront retravaillées et réexaminées ultérieurement.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte rendu.

2 – Compte rendu du Conseil des études et de la vie universitaire du 23 juin 2011

Mme Imbault présente le compte rendu (cf. P.J.).

Le Conseil a donné un avis sur l'utilisation d'emplois vacants.

Le conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) a été informé :

- de l'avancement du groupe de travail « Enjeux et limites de l'approche par compétence » ;
- du séminaire pédagogique du 27 mai consacré aux innovations pédagogiques.

Le CEVU a approuvé :

- des conventions avec :
 - l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;
 - le Lycée Sainte-Margueritte de Chambray-lès-Tours ;
 - le Pôle de compétitivité S2E2 ;
- des conventions de relations internationales avec :
 - Douglas Collège (Canada) ;
 - Davidson Collège, Caroline du Nord (Etats-Unis) ;
 - l'Université de Bucknell, Pennsylvanie (Etats-Unis) ;
 - la Fondation Giorgio-Cini de Venise (Italie) ;
 - l'Université de Cocody d'Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
 - l'Université Marien-N'Gouabi de Brazzaville (Congo)
 - l'Université des sciences de la santé de Libreville (Gabon) ;
- des modifications de maquettes de diplômes ;
- le régime spécial d'études ;
- le dispositif pour les étudiants réorientés à l'issue du 1^{er} semestre de la PACES ;
- le dispositif de sensibilisation des étudiants à la lutte contre le plagiat ;
- le compte rendu du conseil du Service culturel du 24 mars 2011 ;
- le compte rendu de la commission FSDIE du 25 mai 2011 ;
- la procédure de recrutement des étudiants pour l'année 2011-2012 dans le cadre du décret n°2007-1915 du 26 décembre 2007 instaurant les contrats dits « Pécesse ».

S'agissant des maquettes de parcours MEF, celles des M1 d'histoire et de géographie ont été rejetées en raison de leurs horaires très insuffisants en didactique. Elles devront être représentées après des modifications les rendant conformes au cahier des charges.

M. Fabbri indique qu'une dizaine d'étudiants seraient prêts à s'inscrire en M2, sans compter des enseignants contractuels d'allemand que l'inspectrice pédagogique régionale encourage à préparer un master.

Mme Imbault a reçu ce matin les 3 étudiantes susceptibles de s'inscrire en M2.

M. le Président rappelle le vote du dernier Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité le compte rendu.

Recherche, études doctorales et valorisation

1 – Compte rendu du Conseil scientifique du 21 juin 2011

M. Isingrini présente le compte rendu (cf. P.J.) de ce conseil.

Le Conseil a été informé des résultats de la campagne « Studium ».

Le Conseil a discuté sur la répartition du prochain budget et donné un avis sur le budget des unités de recherche.

Le Conseil a donné un avis sur l'utilisation d'emplois vacants.

M. Fabbri souhaite des précisions sur la recombinaison de certaines équipes de recherche. Il fait part des lourdes inquiétudes des historiens.

M. Isingrini donne les pistes actuellement suivies pour essayer de répondre aux critiques de l'AERES.

Pour le droit, l'option serait celle d'une confédération de recherche réunissant les 3 équipes.

Pour les historiens de CETHIS, il est envisagé un resserrement de la thématique autour des antiquisants dans la perspective d'un rapprochement avec l'Université d'Orléans, les autres collègues rejoignant les laboratoires déjà existants : CESR, CITERES, INTRU.

Pour la géologie, le rapprochement avec l'UMR CNRS de Poitiers est en bonne voie avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Enfin, l'U618 va proposer une organisation en 3 équipes et non 4 comme initialement prévu. Il convient maintenant d'obtenir l'accord de l'INSERM sur cette modification.

M. Lesigne rappelle ses critiques sur le mode d'attribution des deux fois 10 % du budget des équipes de recherche et il souhaite que le Conseil scientifique retravaille sur le sujet.

M. Isingrini souligne qu'il est impossible d'attribuer des crédits sur les seuls critères qualitatifs. Il a donc fallu trouver des critères objectifs comme celui qui consiste à rapprocher le nombre d'actions menées par une équipe avec le nombre de ses membres. Certes il peut y avoir des pondérations. Mais il rappelle que c'est le précédent Conseil scientifique qui a choisi les actions à promouvoir et donc à financer. Les critères n'ont pas été choisis au hasard et figuraient dans le contrat 2008-2011.

M. le Président souligne qu'au-delà des critères composites toujours discutables, il faut voir si nos objectifs ont été atteints.

Le Conseil d'administration adopte le compte rendu à l'unanimité.

Affaires générales, juridiques et statutaires

1 – Information sur la mise en place du comité technique

M. le Président (cf. P. J.) indique que le comité technique paritaire (CTP) va disparaître et être remplacé par un comité technique (CT).

Il convient que le Conseil détermine la composition de ce CT qui a reçu un avis favorable à l'unanimité du CTP.

Pour les représentants du personnel, il est proposé le maximum, soit 10 titulaires et 10 suppléants.

Pour l'administration, il est proposé 2 titulaires et 2 suppléants :

- titulaire : le président
suppléant : le directeur général des services

- titulaire : le vice-président chargé des moyens
suppléant : le directeur des ressources humaines

Les élections pour la désignation des représentants du personnel se tiendront le 20 septembre 2011.

A cette occasion seront également renouvelés les représentants du personnel à la commission consultative paritaire des agents non titulaires.

Il était aussi possible d'organiser à la même date l'élection des représentants du personnel à la commission paritaire d'établissement (CPE) en abrégant le mandat de l'actuelle CPE qui court jusqu'en juin 2012, mais, lors du dernier CTP, les représentants du personnel se sont prononcés défavorablement à cette proposition qui est donc abandonnée.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition.

2 – Modification des statuts de l'UFR lettres et langues

M. Fournier présente les nouveaux statuts (cf. P. J.). Il a souhaité une réécriture des statuts, d'une part, pour qu'ils soient plus conformes aux messages que souhaitaient faire passer l'UFR, et d'autre part, pour délimiter ce qui relève vraiment des statuts adoptés par le CA et ce qui, purement interne, relève du Conseil d'UFR. Il souligne que le Conseil d'UFR a adopté le projet à l'unanimité.

Le Conseil adopte à l'unanimité les statuts.

3 – Concessions de logement

M. le Président propose la concession de logement par nécessité absolue de service au profit des personnes suivantes :

- M. Jean-Paul DA SILVA sur le site Portalis (EPU) ;
- M. Alain GAUGAIN sur le site Grandmont (SUAPS) ;
- M. Sébastien LE PRIOL sur le site Tanneurs ;
- M. Philippe SCHAEILLER sur le site Tonnelé ;
- M. Nourine SELLAM sur le site Portalis (EPU).

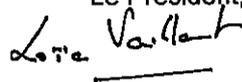
Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition.

*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19 h 40.

A Tours, le 11 juillet 2011

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Loïc Vaillant', written over a horizontal line.

Loïc VAILLANT

P. J. : 9.